Dépêches Télégraphiques.

(Service particulier de l'IMPARTIAL.)

Le *Moniteur* annonce que M. Fleury, préfet des Vosges, est nommé officier de la légion d'honneur.

Une correspondance reçue à Berlin fait pressentir l'entente prochaine de la Prusse et de l'Autriche, sur le réglement précis du condominium et le rétablissement d'un meilleur ordre dans les duchés.

On annonce de Florence que l'*Italie* confirme le bruit que le ministre de l'Autriche à Madrid a remis une protestation contre la reconnaissance de l'Italie par l'Espagne.

Emard.

BOURSE D'AUJOURDHUI 17 AOUT 1865.

	du 16	du 17	hausse	baisse
3 0/0	68 25	68 »	» »	» 25
4 1/2 0/0	97 30	97 25	» »	» 05

FAITS DIVERS.

On n'évalue pas à moins de trois cent mille le chiffre des visiteurs provinciaux et étrangers venus à Paris pour la fête nationale. Les trains de plaisir ont amené des voyageurs de Madrid, de Berlin, de Naples, même de Varsovie et de Moscou. Durant huit jours, Paris sera une cité polyglotte.

Les hôtels sont encombrés. Mais il est juste de reconnaître que si l'hospitalité n'y est pas tout à fait écossaise, elle n'y est pas anglaise non plus. Nos compatriotes qui ont passé le détroit se souviennent du prix assigné aux gîtes et aux repas dans les auberges de Londres. — *La Liberté.*

— A cette époque de concours et de prix, on ne lira pas sans intérêt les noms des lauréats du prix d'honneur relevés par ordre chronologique pendant une époque de soixante-deux ans.

Rhétorique.

1803 et 1804, Naudet, membre de l'institut. — 1806, J.-V. Leclerc, membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Paris. — 1810, Victor Cousin, membre de l'Académie française. — 1816, Rinn, professeur au Collége de France et proviseur du lycée Louis-le-Grand. — 1817, Alfred de Wailly, professeur du collége Henri IV. — 1819, Cuvillier-Fleury, rédacteur des *Débats*. — 1823, Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. — 1836, Despois, professeur démissionnaire. — 1840, Rigault, professeur et littérateur. — 1847, Taine, littérateur.

Philosophie.

1845, Caro, rédacteur de la *France*. — 1846, Berthelot, un des premiers chimistes de France. — 1847, Weiss, des *Débats*. — 1848, About. — 1849, Prévost-Paradol, de l'Académie. — 1851, Hervé, journaliste.

Les noms suivants sont ceux des élèves qui ont obtenu successivement le prix d'honneur de rhétorique et celui de philosophie :

François Huet, 1833 et 1834.
Julien Girard, 1839 et 1840.
Auguste Blandin, 1843 et 1844.
Jules-François Dietz, 1863 et 1865.

— AFFAIRE DE LA CATASTROPHE DE ROGNAC. — Le tribunal a rendu samedi son jugement. Les sieurs Joseph Bernard, sous-chef de la gare; Gorlier, garde-aiguilleur; Rouxville, chef de gare à Rognac, ont été condamnés : le premier, à quinze mois de prison et 300 fr. d'amende; le second, à six mois de prison; le troisième, à deux mois. Lecca, conducteur de ce train, a été acquitté.

— Nous lisons dans le *Propagateur* de Lille, du 12 :

« Les habitants du Long-Pot ont eu un singulier réveil l'avant-dernière nuit. Il était environ deux heures quand des cris d'animaux féroces retentirent avec éclat. Les voisins se croyaient transportés tout-à-coup en Afrique. Il s'agissait, en effet, de cris de chacals, d'hyènes, de loups, de singes, d'ours, et autres personnages d'un naturel peu commode. Les employés du chemin de fer de service n'étaient pas non plus fort à l'aise. Voici ce qui était arrivé :

« Vers deux heures, une ménagerie, installée sur la place de la Salpêtrière, prenait le chemin de fer pour Cambrai. Dès que le train fut en marche, toutes les bêtes entonnèrent le *chant du départ* à leur manière. Le conducteur du train, tout abasourdi, riait d'abord de la bonne humeur de ses voyageurs, espérant toutefois que ce concert ne durerait pas trop longtemps; mais en arrivant au *Long-Pot*, il s'aperçut que la grille qui séparait les compartiments des ours était brisée et que ces animaux se livraient à un combat acharné.

« Les deux vieux s'étaient jetés sur les deux jeunes, dont l'un fut presque littéralement dévoré. Il a eu une cuisse et une épaule détachées du tronc. Les autres ont reçu des blessures cruelles.

« Pendant la lutte, singes, chacals, hyènes poussaient des hurlements si terribles que la panique saisit un instant tout le monde.

« Il fallait pourtant rétablir l'ordre et la paix, car la mêlée aurait pu devenir générale, et, une fois les cages brisées, tous ces animaux en fureur se seraient précipités, et il aurait pu en résulter de grands malheurs.

« Les employés du chemin de fer, et notamment le sous-chef de gare, ont montré beaucoup d'intelligence et de sang-froid. Le sous-chef a fait détacher du train le wagon qui portait la ménagerie; puis, à l'aide de barreaux de fer et de pieux, les employés sont parvenus, après deux heures d'efforts, à séparer les combattants et à les mettre dans l'impossibilé de s'entre-déchirer.

« Le dompteur arriva vers huit heures. Le calme était rétabli, mais il y avait encore partout des grognements sourds. On a procédé avec lui à la réparation des dégâts, et, ce matin, la ménagerie a pris la route de Cambrai. Nous n'avons pas entendu dire que le bacchanal ait recommencé.

« Quoi qu'il en soit, le pauvre saltimbanque paiera les frais de la guerre. Il les évalue à 1,500 fr. »

— Jouer avec les armes à feu est toujours une grave imprudence. Une lettre adressée d'Arjuzaux au *Journal des Landes*, apporte une nouvelle et triste preuve à l'appui de cette vérité banale et cependant trop souvent dédaignée. Jeudi dernier, un bien déplorable accident est arrivé. Un boulanger, âgé de trente-cinq ans, a tué un jeune homme de vingt-sept ans. — Ils se poursuivaient en jouant dans la cuisine, lorsque tout à coup le boulanger, voyant un fusil près d'une armoire, le saisit et s'écrie : « Je vais te tuer ! » Le jeune homme se réfugie dans une chambre voisine tenant sa porte à demi-ouverte.

Le boulanger dirige vers lui son arme; le coup part instantanément, déchire profondément jusqu'à l'os tous les téguments de l'avant-bras gauche, pénètre dans l'abdomen comme une balle, car la victime était à deux mètres de distance seulement. Le sang coule à flots de ces deux larges blessures. Un témoin, saisi d'épouvante, s'enfuit en entendant l'infortuné jeune homme s'écrier : Ah ! malheureux ! tu m'as tué. Nonobstant, il a la force de se rendre, accompagné de son meurtrier involontaire, dans une auberge voisine. Là, il reçoit les secours les plus empressés de l'habile médecin d'Onesse et du zélé pasteur de la paroisse.

Les parents et le juge de paix, prévenus, se rendent chez le moribond. Il a survécu vingt-quatre heures à ses horribles blessures, offrant l'exemple du plus stoïque courage. Il a invoqué la clémence de la justice pour son meilleur ami, devenu son meurtrier, l'accusant d'imprudence seulement, sans la moindre amertume. Outre sa douleur et ses remords éternels, ce meurtrier involontaire aura un compte sévère à rendre à la justice d'une telle imprudence à son âge, à manier des armes à feu en jouant. Puisse ce terrible exemple du danger d'un pareil jeu nous rendre tous plus circonspects à l'avenir !

— Une scène touchante s'est passée avant-hier au café de Madrid, boulevard Montmartre. Un jeune officier prenait une glace, quand un enfant d'une douzaine d'années, vêtu à l'italienne et râclant d'un affreux violon, vint lui demander l'aumône. Agacé par ses importunités, il le prit par l'épaule et voulut le renvoyer; mais quelle ne fut pas sa surprise en reconnaissant dans le petit mendiant un jeune Italien qui, l'ayant trouvé à peu près mort, mais respirant encore dans un champ, près Solférino, eut la force de l'apporter chez lui, en le traînant et en le portant, et à qui il devait entièrement la vie.

Au moment où il reconnaissait son sauveur, un agent de police s'approcha pour arrêter le jeune Italien, pris ainsi en flagrant délit de mendicité.

— Je me charge de cet enfant, a répondu l'officier français au policeman : ce n'est plus maintenant ni un vagabond, ni un mendiant.

Le moutard, qui ne connaît que l'italien, a presque complètement perdu la tête quand un compatriote lui a appris la bonne nouvelle.

« *Ma la mia sorella?* a-t-il dit. — Elle ne te quittera pas, mon enfant, lui a répondu le père de famille improvisé. »

L'enfant s'appelle Antonio Messine, et la sœur Thérésa.

— Un procès curieux est, dit-on, à la veille de venir mettre en émoi les habitués du Palais et de la vieille bazoche. Il s'agit de deux époux commerçants qui se sont mariés après avoir fait deux contrats de mariage dans deux études différentes. L'un de ces contrats attribue tous les biens de la communauté au mari. Ce contrat est mis sous les yeux des créanciers de la femme, qui arrêtent court toutes les poursuites en le lisant. Le second, au contraire, attribue toute la fortune à la femme, voilà le contrat qu'on présente aux créanciers du mari, quand ils veulent poursuivre. Ce manége a duré avec plein succès, dit-on, depuis dix ans. Mais un certain créancier, ayant découvert le stratagème, aurait prié la justice d'intervenir. La cause présente un cas tout-à-fait nouveau.

Le gérant, Jules MAISONVILLE.

Grenoble, Maisonville et fils, imp.-libr., rue du Quai.